COMMISSION PARALLÈLE ET INDIFFÉRENCE DE LA CENTRALE

Dissensions à l'UGTA de Constantine

Minée par des luttes internes de leadership qui l'avait plongé dans une profonde léthargie, l'union de wilaya de l'UGTA de Constantine, peine à désamorcer la crise qui tétanise ses structures depuis plus d'une année.

Devant cet état de fait dommageable, des membres cadres du mouvement syndical de wilaya, qui se disent «soucieux de la préservation des intérêts des travailleurs», ont décidé, à la suite d'une assemblée tenue le 17 mars dernier devant la maison des syndicats Abdelhak Benhamouda, de mettre sur pied une commission de wilaya dite «commission de coordination et de communication».

Une commission provisoire qui aura pour unique objectif, lit-on dans un communiqué diffusé avant-hier, «la remise sur rail des instances locales paralysées» et, notamment, «de purifier et assainir les rangs de l'UGTA des opportunistes, pseudos militants ainsi que de tous les retraités et carriéristes qui ne représentent plus personne mais agissent contre les intérêts des travailleurs qui se trouvent ainsi hypothéqués».

En effet, convaincus de la légitimité de leurs revendications et confortés dans leurs positions par une large frange de la base syndicale de Constantine, qui a d'ailleurs «approuvé cette démarche», les initiateurs de ce mouvement ont dressé un constat sans complaisance de la situation prévalant au sein des instances locales, auxquels ils reprochent d'être à l'origine de toutes les difficultés dont souffrent les travailleurs depuis plus d'une année.

Aussi, les signataires dudit communiqué réclament «la dissolution» de la commission de préparation du congrès de wilaya, installée en juin 2010, et exigent «le départ de son président, M. Boudiaf, ainsi que la dissolution de toutes les sections installées depuis sa création, car étant illégitimes».

Et de préciser que la commission en question, qui a été, rappelons-le, créée et installée à Alger depuis maintenant près d'une année, dans des conditions «confuses et ambigües», a fait chou blanc sur tous les plans.

Elle a fait montre, en la matière, d'une incapacité totale à organiser un congrès de wilaya. Il lui est reproché également en sus «des pratiques de marginalisation et de discrimination, d'exceller dans la politique de la division par la création de sections syndicales parallèles». Une crise sans précédant qui a failli tourner au «drame», à l'occasion du double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures. En effet, plusieurs sections syndicales, qui s'étaient rassemblées au siège de l'union, ont pris d'assaut le bureau du secrétaire général de l'union de wilaya, Abdelkader Mehdi, et l'ont conduit dehors sans ménagement, arguant qu'il n'est plus responsable du syndicat à Constantine depuis sa suspension par le patron de la centrale Sidi Saïd.

Suspension récusée d'ailleurs par les défenseurs de ce dernier qui accusent Sidi Saïd de violation des textes de l'UGTA, statuts et règlement intérieur notamment.

Ainsi, la conférence des cadres syndicaux de la wilaya, dédiée à la célébration du double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures, s'est-elle transformée en une véritable bagarre entre les partisans de Mehdi et ses adversaires, qui exigeaient son départ, conformément aux décisions de la centrale. A tous points de vue, les multiples appels lancés par les animateurs du mouvement syndical constantinois, en ébullition, en vue d'une intervention de la centrale syndicale pour désamorcer la crise sont restés vains.

Farid Benzaid

FRONT SOCIAL

Relents de malaise au Baosem

Le silence du président de la République face à la protestation sans cesse croissante aurait donné des idées à certains subalternes, fussent-ils intérimaires dans leurs postes. Or, le directeur général par intérim de la Sarl Baosem, filiale de Sonatrach — éditrice du Bulletin des appels d'offres du secteur de l'énergie et des mines — a poussé le ridicule jusqu'à se substituer au juge d'instruction.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Les travailleurs ayant débrayé mardi, une heure durant, de 8h30 à 9h30, à l'intérieur du siège de l'entreprise, se sont vu convoqués, hier, un à un, plutôt pour «interrogatoire» au bout duquel, a indiqué un employé du Baosem, le DG leur a promis de lourdes sanctions.

Et d'aucuns s'inquiètent désormais de se voir purement et simplement licenciés. Qu'en est-il au juste ? Notre interlocuteur précise que ce débrayage était motivé par le refus du DG intérimaire, pour une affaire personnelle, de signer l'ordre de virement de la paie du mois de mars. «Le retard qu'on a accusé dans le paiement des salaires du mois de mars 2011 dont l'ordre de virement n'était encore pas signé en date du 29/03/11.

Or, la période de référence au Baosem pour le calcul des salaires s'étale du 22 au 22 du mois suivant, et donc la paie est normalement virée le 23, ou au plus tard le 24 du mois», confie encore notre source.

Mais, plus grave encore, «cette fois, le DG par intérim a décidé de s'octroyer, à effet rétroactif, une indemnité d'intérim en tant que DG. Mais le directeur des finances (DFC) a refusé de s'exécuter au motif que la résolution de l'assemblée des associés du Baosem, qui l'a désigné pour un intérim de gérance avec des missions et prérogatives limitées, ne stipule pas une telle indemnité.

Chose qui a poussé le DG à bloquer la paie jusqu'à exécution de sa requête de toucher cette prime, avec effet rétroactif à compter du mois de janvier 2011».

Et c'est ce qui a aggravé le ressentiment des travailleurs du Baosem, ajoute-t-on. Pour désamorcer la situation, le DG intérimaire a néanmoins tenu mardi même, une réunion avec l'ensemble des travailleurs de l'entreprise et promis de prendre toutes leurs revendications en charge.

Il s'agit également de l'application de la convention collective (signée en juin 2009), restée plutôt «dissimulée», selon notre source, depuis cette date. Sauf que le DG en question, pour se venger des travailleurs qui lui ont tenu tête, souligne notre source, a «obligé» le DFC d'exécuter sa requête pour signer l'ordre de virement.

«Hier encore — profitant de l'absence d'un syndicat représentant les travailleurs (le mandat du syndicat de l'entreprise ayant expiré en juin 2009) — le DG a convoqué tous les employés ayant osé parler la veille, un à un, plutôt pour un interrogatoire, leur promettant des sanctions lourdes.

Des pères de famille risqueraient leurs postes», craint-on au Baosem. Contacté par nos soins pour donner sa version des faits, le DG par intérim de la Sarl Boasem a eu cette réplique : «Je n'ai rien à vous dire.»

L. H.

LEUR DÉTERMINATION A FINI PAR PAYER

Les enseignants contractuels arrachent leur intégration

Après plusieurs jours de protestation, les enseignants contractuels ont eu gain de cause. Ils ont arraché leur intégration dans le corps de l'éducation nationale.

Les enseignants contractuels ont démontré que la résistance finit toujours par payer. Les pouvoirs publics ont fini par céder devant leur détermination. Après des années de lutte et une mobilisation sans faille, la décision de l'intégration des enseignants contractuels dans le corps de l'éducation est enfin tombée. Dimanche 20 mars, premier jour de semaine après les vacances scolaires, plusieurs centaines d'enseignants contractuels ont pris d'assaut les abords de la présidence. Ils sont venus protester de différentes wilayas émettant une seule et unique revendication : l'intégration sans conditions ni concours.

Les protestataires ont fini par prendre leur quartier à la rue de Pékin à El-Mouradia, en face du palais présidentiel. Premier mouvement de protestation qui a réussi à braver l'interdit. Puisque les enseignants contractuels ont décidé de squatter les lieux jour et nuit. Le silence-radio des pouvoirs publics n'a pas réussi à entamer leur détermination. La situation a ainsi duré dix jours, durant lesquels les contractuels, malmenés et tabassés, ont bravé le froid et la chaleur. Bien qu'à bout de force, ces derniers n'ont cessé de menacer d'un suicide collectif. Leur mobilisation et leur détermination ont poussé les pouvoirs publics à réagir. Mardi dernier, le conseil national des contractuels a été reçu par le département de Benbouzid. Résultat : une décision d'intégration de la part du Premier ministre.

Cette décision ne concerne cependant que les enseignants licenciés ou spécialisés. Or, précise-t-on, cette catégorie ne représente que 40% de la masse des enseignants contractuels. Le reste sont des ingénieurs. Une catégorie pour laquelle le ministre de l'Education a promis des solutions. Ce dernier a, d'ailleurs, tenu, hier, une réunion de travail avec le conseil national des enseignants contractuels allant dans ce sens.

Salima Akkouche

MAINTIEN OU ARRÊT DE LA GRÈVE

Les médecins résidents trancheront ce week-end

Le Collectif autonome des médecins résidents algériens (CAMRA) a été reçu, mardi dernier, au ministère de la Santé. Trois commissions de travail ont été installées. Les médecins résidents décideront, ce week-end, de l'arrêt ou de la poursuite de leur mouvement de protestation.

L'ouverture du dialogue par le ministère n'a toujours pas réussi à persuader les médecins résidents à mettre fin à leur mouvement de protestation.

Hier matin, la colère des médecins résidents du CHU Mustapha-Pacha, à Alger, rassemblés lors d'un piquet de grève dans l'enceinte de cet hôpital, n'a pas disparu. «Illimitée» continuaient-ils de crier. Ceci pour dire que la grève illimitée des résidents se poursuit.

Le Dr Toufik Illès, membre du CAMRA, a indiqué que l'ensemble des délégués des médecins résidents des différents CHU du pays se réuniront ce week-end, à Alger, pour décider de la poursuite ou de l'arrêt du débrayage. «Nous avons pris acte de la réunion qui a eu lieu au ministère de la Santé mais ceci ne nous engage en rien concernant la position à adopter et par l'ensemble des médecins résidents algériens. Ceci dit, en matière de concession concrète à nos revendications, rien n'a été fait jusqu'à présent. La décision finale sera validée en concertation avec les délégués des différents CHU qui auront recueilli les votes de l'ensemble des médecins résidents à travers le territoire national», a précisé le porte-parole des médecins résidents.

«Nous n'allons pas faire marche arrière tout comme nous n'allons pas croire en les promesses et nous attendrons de voir du concret avant de mettre fin à notre grève», a souligné un autre délégué. A première vue, les grévistes du CHU Mustapha ont décidé à l'unanimité de poursuivre la grève illimitée tant que leurs revendications ne sont pas satisfaites dans leur ensemble. «Ce n'était qu'un premier pas vers le dialogue mais, jusqu'à présent, nos revendications ne sont pas satisfaites. Notre plateforme de revendications est indiscutable», souligne-t-on.

Pour convaincre les médecins résidents de remettre leurs blouses blanches, Ould-Abbès devra, désormais, donner des engagements concrets. «Nous avons déjà vu la tutelle donner des promesses sans forcément les tenir», a pesté un délégué. Pour rappel, mardi dernier, le Collectif des médecins résidents a été reçu par le secrétaire général du ministère de la Santé.

Trois commissions de travail ont été installées. La première se penchera sur la question du service civil, la seconde sur la révision du statut de la corporation et la dernière sur le volet pédagogique. Le collectif a exigé la participation des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur. Ainsi, une commission tripartite (ministère de la Santé - de l'Enseignement supérieur et des médecins résidents) se réunira, ce dimanche, au ministère pour le début des travaux. Ils attendent des réponses favorables concernant l'abrogation, en premier lieu, de la notion du service civil obligatoire ainsi que le droit à l'exercice syndical, à la prime de risque, de contagion, d'accidents de travail, l'allocation de recherche, la revalorisation de la prime de garde et des salaires dignes de leur profession. Ils demandent également de bénéficier d'une mesure de grâce relative au service national.

S. A.